

Gouvernement du Québec

Décret 1135-2006, 12 décembre 2006

CONCERNANT la nomination du président et de neuf membres du Conseil du médicament

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 53 de la Loi sur l'assurance médicaments (L.R.Q., c. A-29.01) constitue le Conseil du médicament;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de cet article 53 prévoit que le Conseil se compose d'un président, d'un vice-président et de treize autres membres dont cinq sont experts en pharmacologie, deux sont experts en économie de la santé ou en épidémiologie, quatre qui ne sont ni médecins, ni pharmaciens, ni représentants d'un assureur, d'un administrateur d'un régime d'avantages sociaux, d'un fabricant de médicaments ou d'un grossiste en médicaments, un qui représente le ministre de la Santé et des Services sociaux et un qui est le directeur général du Conseil;

ATTENDU QUE le troisième alinéa de cet article 53 prévoit que des cinq membres experts en pharmacologie, trois sont médecins, deux sont pharmaciens, que l'un des trois membres qui doivent être médecins doit avoir une pratique clinique en omnipratique et un autre, en spécialité et qu'un des deux membres qui doivent être pharmaciens doit avoir une pratique clinique en milieu hospitalier et l'autre en milieu communautaire;

ATTENDU QUE l'article 54 de cette loi prévoit que les membres du Conseil du médicament sont nommés par le gouvernement pour un mandat n'excédant pas trois ans et qu'ils demeurent en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés;

ATTENDU QUE le poste de président du Conseil du médicament est actuellement vacant et qu'il y a lieu de le pourvoir;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 571-2005 du 15 juin 2005, monsieur Marc Desmarais a été nommé membre et vice-président du Conseil du médicament pour un mandat prenant fin le 14 juin 2007 et qu'il y a lieu de le nommer président du Conseil;

ATTENDU QUE mesdames Julie A. Couture, Lise Lamothe, Jeannine Tellier-Cormier ainsi que messieurs Régis Blais, Hubert Doucet, Bernard Keating, Roger Ladouceur et Stéphane Roux ont été nommés membres du Conseil du médicament par le décret numéro 240-2003 du 26 février 2003, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE madame Sylvie Perreault a été nommée membre du Conseil du médicament par le décret numéro 240-2003 du 26 février 2003, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et des Services sociaux :

QUE monsieur Marc Desmarais, pharmacien et adjoint au directeur des services professionnels du Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord, soit nommé président du Conseil du médicament à compter des présentes pour la durée non écoulée de son mandat comme membre du Conseil;

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du Conseil du médicament pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur Régis Blais, docteur en psychologie et professeur titulaire au Département d'administration de la santé de l'Université de Montréal;

— madame Julie A. Couture, médecin et experte en pharmacologie clinique;

— monsieur Hubert Doucet, docteur en sciences religieuses et ex-professeur aux Facultés de médecine et de théologie de l'Université de Montréal;

— monsieur Bernard Keating, docteur en théologie et professeur titulaire en éthique à la Faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval;

— monsieur Roger Ladouceur, médecin omnipraticien exerçant au Centre hospitalier de Verdun et expert en pharmacologie;

— madame Lise Lamothe, experte en économie de la santé et professeure agrégée à l'Université de Montréal;

— monsieur Stéphane Roux, pharmacien et chef adjoint du Département de pharmacie à l'Hôtel-Dieu du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM);

— madame Jeannine Tellier-Cormier, infirmière retraitée de l'enseignement en soins infirmiers;

QUE madame Danielle Pilon, experte en épidémiologie et professeure agrégée à l'Université de Sherbrooke, soit nommée membre du Conseil du médicament pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de madame Sylvie Perreault.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU